



# Comment concilier rendement potentiel et investissement responsable

**AXA Coupon Ambition** est un titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et limitée à 10 % du capital<sup>(1)</sup> à l'échéance.

**Produit de placement risqué alternatif à un investissement risqué de type « actions ».**

- **Période de commercialisation : du 4 janvier 2023 au 10 mars 2023 inclus.** La commercialisation du titre de créance pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de période de commercialisation.
- **Durée d'investissement conseillée<sup>(2)</sup> :** 5 ans et 12 jours.  
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie. L'évolution de la valeur de marché du titre de créance pourra différer de l'évolution de l'indice Euro Stoxx<sup>®</sup> 50 ESG Price EUR.
- **Cadre de distribution :** compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
- **Code ISIN :** FR001400CZ43.
- **Émetteur :** BNP Paribas Issuance B.V.<sup>(3)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
- **Garant de la formule :** BNP Paribas S.A.<sup>(3)</sup>.  
L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, **l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

**Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) Hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx<sup>®</sup> 50 ESG Price EUR, taux d'intérêt, volatilité et spreads de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(2) La durée d'investissement conseillée est calculée de la Date de Constatation Initiale (le 31/03/2023) à la Date d'Echéance (le 12/04/2028).

(3) Notations de crédit au 08/11/2022 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



# Une solution d'investissement responsable pour diversifier votre épargne

## AXA Coupon Ambition en bref

**AXA Coupon Ambition est un titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et limitée à 10 % du capital<sup>(1)</sup> à l'échéance.**

AXA Coupon Ambition permet de bénéficier, à l'échéance des 5 ans et 12 jours, d'un coupon conditionnel de 7,50 % brut pour chaque année où l'indice Euro STOXX 50 ESG Price (ci-après l'« indice ») est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial. Les dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'Indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur.

AXA Coupon Ambition propose une durée de placement de 5 ans et 12 jours.

## Comment fonctionne AXA Coupon Ambition ?

**AXA Coupon Ambition présente les caractéristiques suivantes :**

### En cours de vie

Chaque année, à partir de l'année 1, un coupon conditionnel de 7,50 %<sup>(1)</sup> est mis en réserve si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial à l'une des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>(2)</sup>.

**AXA Coupon Ambition est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

### À l'échéance des 5 ans

- **Un coupon conditionnel de 7,50 %<sup>(1)</sup> est mis en réserve au titre de la dernière année**, dès lors que l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial à la dernière Date de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>(2)</sup>.
- **Le versement de l'ensemble des coupons conditionnels éventuellement mis en réserve<sup>(1)</sup> depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup>.**
- **Un remboursement de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup>**, dès lors que l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup> (soit un taux de rendement annuel net maximum de 5,46 %<sup>(3)</sup>).
- **Un remboursement du capital<sup>(1)</sup> diminué de la baisse de l'Indice**, dès lors que celui-ci clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 10 % par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup> (soit un taux de rendement annuel net compris entre -3,05 % et 4,29 %<sup>(3)</sup>).
- **Un remboursement de 90 % du capital<sup>(1)</sup>**, dès lors que l'Indice clôture en baisse de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup> (soit un taux de rendement annuel net compris entre -3,05 % et 2,65 %<sup>(3)</sup>).

## N. B.

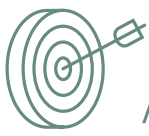
Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale d'un titre de créance (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation).
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement prévu par la formule, à l'échéance, le 12 avril 2028. En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale, le 31 mars 2023, jusqu'à la Date d'Échéance, le 12 avril 2028. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

(1) Hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx® 50 ESG Price EUR, taux d'intérêt, volatilité et spreads de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale, le 31/03/2023, jusqu'à la Date d'Échéance, le 12/04/2028. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**



# Avantages, inconvénients et facteurs de risques

## Avantages

- **Objectif de mise en réserve d'un coupon conditionnel de 7,50 %<sup>(1)</sup> chaque année, payé à l'échéance** : dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>(2)</sup>, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial.
- **Durée de vie du titre de créance connue à l'avance** : la durée d'investissement est de 5 ans et 12 jours, de la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> à la Date d'Échéance<sup>(2)</sup>.
- **Remboursement conditionnel d'au moins 90 % du capital<sup>(1)</sup> à l'échéance<sup>(2)</sup>** même en cas de baisse de l'Indice de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>.

## Inconvénients

- **Risque de perte en capital** :
  - **Partielle ou totale en cours de vie** : en cas de sortie en cours de vie, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale ;
  - **Partielle à l'échéance<sup>(2)</sup>** : en cas de baisse de l'Indice par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>. Cette perte en capital est toutefois limitée à 10 % du capital investi<sup>(1)</sup> ;
  - Le titre de créance est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des coupons** : le coupon potentiel est fixé à 7,50 %<sup>(1)</sup> par année, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant.
- **Les dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'Indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance**, ce qui résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations, qui peuvent être modifiées à tout moment, ne sauraient constituer un argument à la souscription du titre de créance.

## Principaux facteurs de risques

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 ESG Price EUR et donc de l'évolution du marché actions de la zone euro.
- **Risque découlant de la nature du titre de créance** : en cas de revente du titre de créance avant l'échéance<sup>(2)</sup>, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance<sup>(2)</sup>. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Risques de marché** : le prix du titre de créance en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du titre de créance en cours de vie.
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de sa garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.

(1) Hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx® 50 ESG Price EUR, taux d'intérêt, volatilité et spreads de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.



# Donner une dimension environnementale à votre placement

Ce titre de créance présente une particularité innovante : les fonds levés sont alloués exclusivement au financement de projets ayant un impact positif sur l'environnement.

Ces projets visent à favoriser la lutte contre le changement climatique et ainsi accompagner la transition énergétique. Les investisseurs donnent ainsi à leur placement une dimension environnementale.

Les fonds récoltés lors de cette émission seront alloués au financement ou au refinancement de projets figurant sur une liste de secteurs éligibles identifiés par BNP Paribas comme ayant un impact positif sur l'environnement : énergies renouvelables, efficacité énergétique, transports publics et collectifs, gestion et traitement de l'eau, recyclage, prévention et contrôle de la pollution.

Énergies renouvelables



Efficacité énergétique



Transports publics



Prévention et contrôle de la pollution



Gestion et traitement de l'eau



Recyclage



A travers ces projets, le titre de créance AXA Coupon Ambition vise à atteindre les **5 objectifs de développement durable (ODD)** ci-dessous, parmi les 17 ODD fixés par les Nations Unis



Ce titre de créance respecte le cadre pour l'émission d'obligations vertes de BNP Paribas S.A. établi en conformité avec les Principes Obligation Verte publiés par l'ICMA (International Capital Market Association).

Les actifs sont sélectionnés par le Comité Obligations Vertes de BNP Paribas S.A. parmi les actifs existants au moyen de filtres internes puis sont examinés par un service de recherche externe indépendant (ISS-ESG) qui rend un second avis. Les actifs sélectionnés sont ensuite vérifiés avant l'émission par un auditeur externe (EY).

Les projets éligibles sont sélectionnés sur la base des procédures internes de BNP Paribas S.A. en matière de connaissance de la clientèle (KYC - Know Your Customer), de risque de crédit et de Responsabilité Sociale et Environnementale (normes RSE).

Certains secteurs sont exclus du Cadre d'Obligations Vertes de BNP Paribas : défense, huile de palme, pâte à papier, énergie nucléaire, production d'énergie à partir du charbon, industrie minière, pétrole et gaz non conventionnels, industrie du tabac.

Par ailleurs, les actifs en défaut et les actifs utilisés comme garanties sur d'autres programmes sont écartés.

## Meilleure banque d'investissement ESG 2021

Structured Retail Product (SRP) a décerné à BNP Paribas le Prix 2021 de la meilleure banque d'investissement Environnementale Sociale et de Gouvernance en Europe.





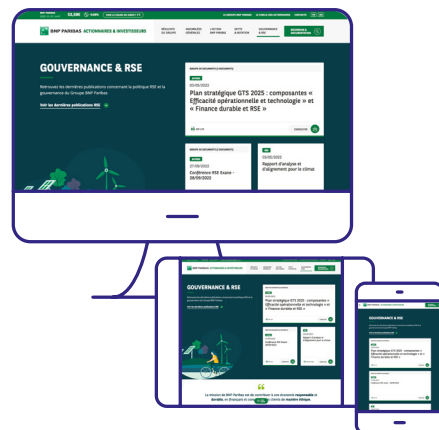
# Donner une dimension environnementale à votre placement

BNP Paribas S.A. assure un suivi de l'utilisation des fonds aussi longtemps que les encours levés sur le titre de créance n'auront pas été alloués ou réalloués à des Actifs Verts Éligibles, BNP Paribas S.A. investira le solde à son entière discrétion, en espèce et/ou dans d'autres instruments négociables liquides.

Dès lors qu'un actif ne répond plus aux critères d'éligibilité, BNP Paribas S.A. s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour réallouer dès que possible les fonds sur de nouveaux Actifs Verts Éligibles.

Les investisseurs seront tenus informés en continu de l'utilisation des encours de l'émission par le biais du site.

Chaque année, BNP Paribas publie un rapport dont l'objectif est d'informer les investisseurs de l'utilisation des fonds récoltés, du respect des critères d'éligibilité et du montant des Actifs Verts Éligibles, ainsi que de fournir des indicateurs sur l'impact de ces projets. Ce rapport est vérifié par les auditeurs et disponible sur : <https://invest.bnpparibas.com/responsabilite-sociale-et-environnementale/obligations-vertes-en-green-bond-issues>.



## CE TITRE DE CRÉANCE PERMET AINSI DE CONJUGUER

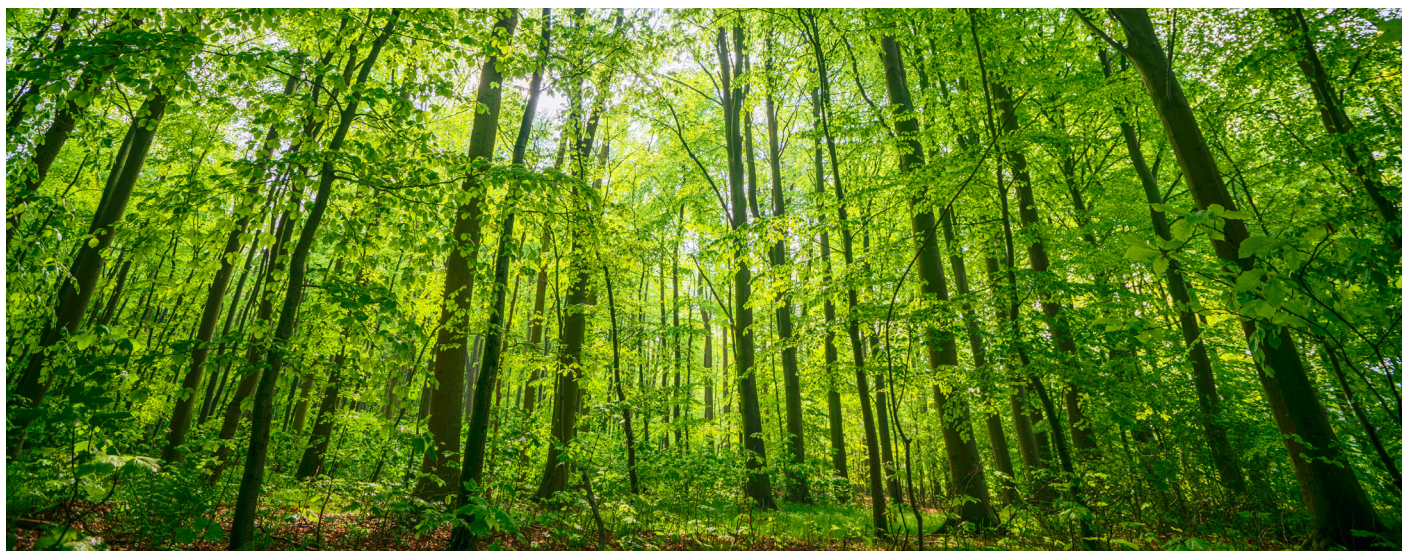
RENDEMENT FINANCIER POTENTIEL

ET

IMPACT ENVIRONNEMENTAL POSITIF

**tout en acceptant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et limitée à 10 % du capital<sup>(1)</sup> à l'échéance**

*(1) Hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx® 50 ESG Price EUR, taux d'intérêt, volatilité et spreads de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.*





# Mécanismes du titre de créance

À la Date de Constatation Initiale<sup>(1)</sup>, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son Niveau Initial.

## Mécanisme de mise en réserve des coupons conditionnels (Années 1 à 5)

À chacune des 5 Dates de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>(1)</sup>, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son Niveau Initial :

- Si l'Indice **est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial** :

Un coupon conditionnel de 7,50 %<sup>(2)</sup> est mis en réserve au titre de l'année écoulée

- Sinon, si l'Indice **clôture en baisse par rapport à son Niveau Initial** :

Aucun coupon n'est mis en réserve au titre de l'année écoulée

## Mécanisme de remboursement à l'échéance (Année 5)

On observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son Niveau Initial :

- Si, à cette date, l'Indice **est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> :

L'intégralité  
du capital<sup>(2)</sup>



L'ensemble  
des coupons  
éventuellement  
mis en réserve<sup>(2)</sup>

Soit un taux de rendement annuel net maximum de 5,46 %<sup>(3)</sup>.

- Sinon, si l'Indice **clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 10 % par rapport à son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> :

Le capital<sup>(2)</sup>  
diminué de la  
baisse de l'indice



L'ensemble  
des coupons  
éventuellement  
mis en réserve<sup>(2)</sup>

L'investisseur peut subir une perte en capital, dans la limite de 10 % du capital investi<sup>(2)</sup>.

Soit un taux de rendement annuel net compris entre -3,05 % et 4,29 %<sup>(3)</sup>.

- Sinon, si l'Indice **clôture en baisse de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> :

90 %  
du capital<sup>(2)</sup>



L'ensemble  
des coupons  
éventuellement  
mis en réserve<sup>(2)</sup>

L'investisseur peut subir une perte en capital, dans la limite de 10 % du capital investi<sup>(2)</sup>.

Soit un taux de rendement annuel net compris entre -3,05 % et 2,65 %<sup>(3)</sup>.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

(2) Hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx® 50 ESG Price EUR, taux d'intérêt, volatilité et spreads de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale, le 31/03/2023, jusqu'à la Date d'Échéance, le 12/04/2028. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

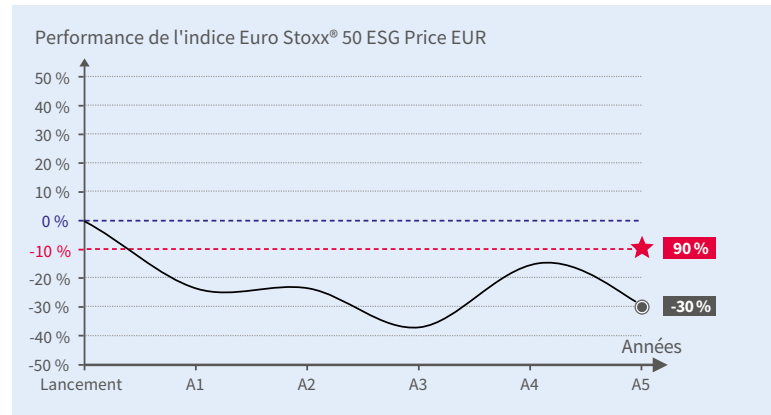


# Illustration des mécanismes

## Scénario défavorable - Baisse importante de l'Indice à horizon 5 ans

- **Années 1 à 4 :** à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse par rapport à son Niveau Initial. Aucun coupon n'est mis en réserve et le titre de créance continue.
- **Année 5 :** à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son Niveau Initial, en dessous du seuil de 90 % de son Niveau Initial. **L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital et reçoit à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> 90 % du capital<sup>(2)</sup>.**

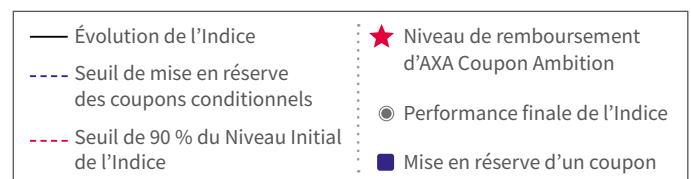
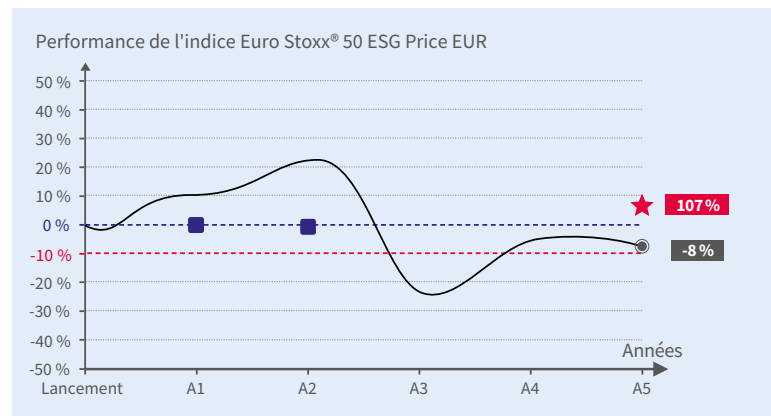
Le taux de rendement annuel net est égal à -3,05 %<sup>(3)</sup>, contre un taux de rendement annuel brut de -6,83 %<sup>(4)</sup> pour un investissement direct dans l'Indice.



## Scénario intermédiaire - Baisse modérée de l'Indice à horizon 5 ans

- **Années 1 et 2 :** à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial. Un coupon de 7,50 %<sup>(2)</sup> est alors mis en réserve au titre de chacune de ces deux années écoulées.
- **Années 3 et 4 :** à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse par rapport à son Niveau Initial. Aucun coupon n'est mis en réserve au titre de ces deux années écoulées et le titre de créance continue.
- **Année 5 :** à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 8 % par rapport à son Niveau Initial, au-dessus du seuil de 90 % de son Niveau Initial. **L'investisseur reçoit à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> 92 % du capital<sup>(2)</sup> majoré de 2 coupons de 7,50 %<sup>(2)</sup> au titre des années 1 et 2 (soit 15 %<sup>(2)</sup>), soit 107 % du capital<sup>(2)</sup>.**

Le taux de rendement annuel net est égal à 0,34 %<sup>(3)</sup>, contre un taux de rendement annuel brut de -1,64 %<sup>(4)</sup> pour un investissement direct dans l'Indice.



Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du titre de créance. Les simulations présentées sur ce document sont le résultat d'analyses à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

(2) Hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx® 50 ESG Price EUR, taux d'intérêt, volatilité et spreads de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale, le 31/03/2023, jusqu'à la Date d'Échéance, le 12/04/2028. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

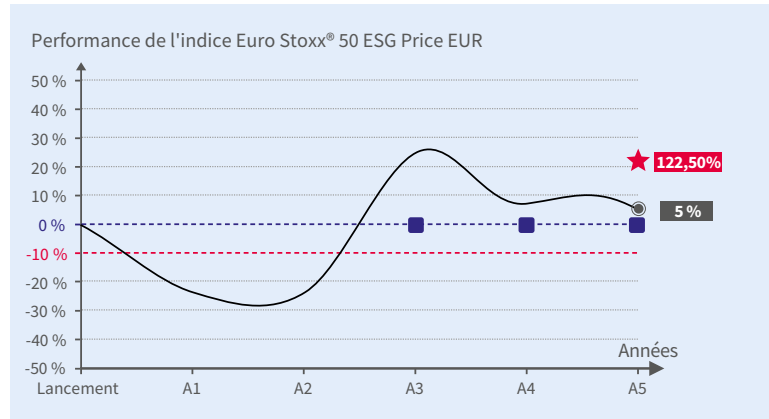
(4) Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes non réinvestis.



# Illustration des mécanismes

## Scénario favorable - Faible hausse de l'Indice à horizon 5 ans

- **Années 1 et 2 :** à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse par rapport à son Niveau Initial. Aucun coupon n'est mis en réserve au titre de ces deux années écoulées et le titre de créance continue.
- **Années 3 et 4 :** à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial. Un coupon de 7,50 %<sup>(2)</sup> est alors mis en réserve au titre de chacune de ces deux années écoulées.
- **Année 5 :** à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en hausse de 5 % par rapport à son Niveau Initial. **L'investisseur reçoit à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> l'intégralité du capital<sup>(2)</sup> majoré de 3 coupons de 7,50 %<sup>(2)</sup> au titre des années 3 à 5 (soit 22,50 %<sup>(2)</sup>), soit 122,50 %<sup>(2)</sup> du capital<sup>(2)</sup>.**



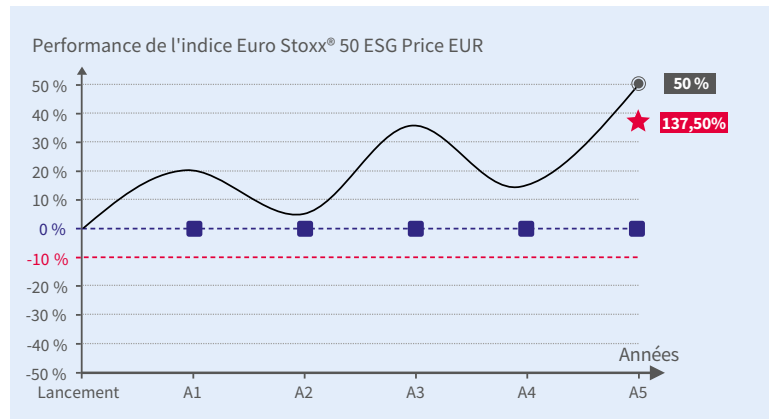
Le taux de rendement annuel net est égal à 3,07 %<sup>(3)</sup>, contre un taux de rendement annuel brut de 0,97 %<sup>(4)</sup> pour un investissement direct dans l'Indice.

## Scénario de mise en évidence du plafonnement des coupons

Forte hausse de l'Indice à horizon 5 ans

- **Années 1 à 4 :** à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial. Un coupon de 7,50 %<sup>(2)</sup> est alors mis en réserve au titre de chacune de ces quatre années écoulées.
- **Année 5 :** à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en hausse de 50 % par rapport à son Niveau Initial. **L'investisseur reçoit à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> le capital<sup>(2)</sup> majoré de 5 coupons de 7,50 %<sup>(2)</sup> au titre des années 1 à 5 (soit 37,50 %<sup>(2)</sup>), soit 137,50 %<sup>(2)</sup> du capital<sup>(2)</sup>.**

Le taux de rendement annuel net est égal à 5,46 %<sup>(3)</sup>, contre un taux de rendement annuel brut de 8,38 %<sup>(4)</sup> pour un investissement direct dans l'Indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des coupons.**



Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du titre de créance. Les simulations présentées sur ce document sont le résultat d'analyses à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

(2) Hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx® 50 ESG Price EUR, taux d'intérêt, volatilité et spreads de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale, le 31/03/2023, jusqu'à la Date d'Échéance, le 12/04/2028. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

(4) Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes non réinvestis.

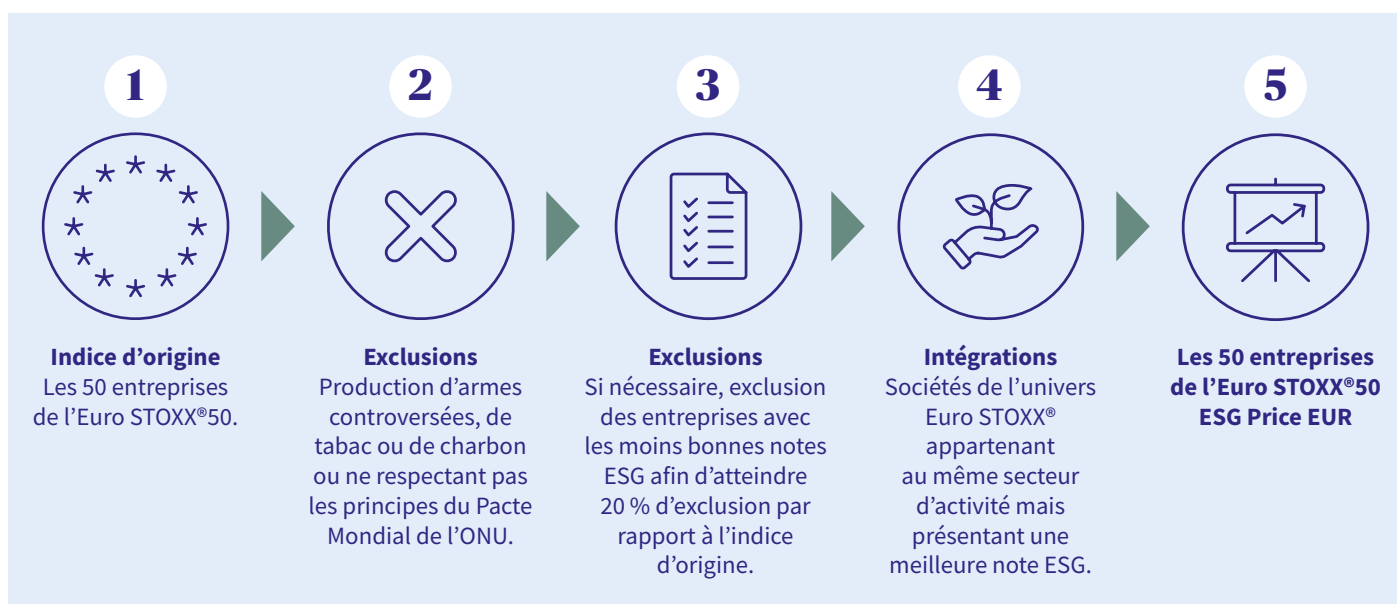


# Présentation de l'indice Euro STOXX® 50 ESG Price EUR

Le titre de créance a pour sous-jacent l'indice Euro STOXX® 50 ESG Price EUR (dividendes non réinvestis). Cet Indice a pour base les 50 sociétés composant l'Euro STOXX® 50.

Les sociétés impliquées dans certaines activités telles que la production d'armes controversées, de tabac ou de charbon ou ne respectant pas les principes du Pacte Mondial de l'ONU sont d'abord exclues. On retire ensuite les sociétés présentant les moins bonnes notes Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG), telles que calculées par Sustainalytics. L'ensemble des sociétés exclues au cours de ces étapes représente 20 % du nombre de sociétés composant initialement l'indice Euro STOXX® 50.

Chaque société exclue est finalement remplacée par l'action d'une société de l'univers Euro STOXX® appartenant au même secteur d'activité mais présentant une meilleure note ESG.



L'Indice est diversifié géographiquement et sectoriellement sur la zone euro. Sa cotation est publiée quotidiennement et sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

**Pour plus de détails sur l'Indice,**  
merci de consulter la page dédiée :

<https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SX5EESG&stoxxindex=sx5eesg&searchTerm=euro+stoxx+50+esg>

La performance de l'indice Euro Stoxx® 50 ESG Price EUR (dividendes non réinvestis) prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'Indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

**Pour une information en français,**

il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site :

<https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX5EESG/>

Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'Indice ou aux titres de créance. Les entités du Groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites Internet.



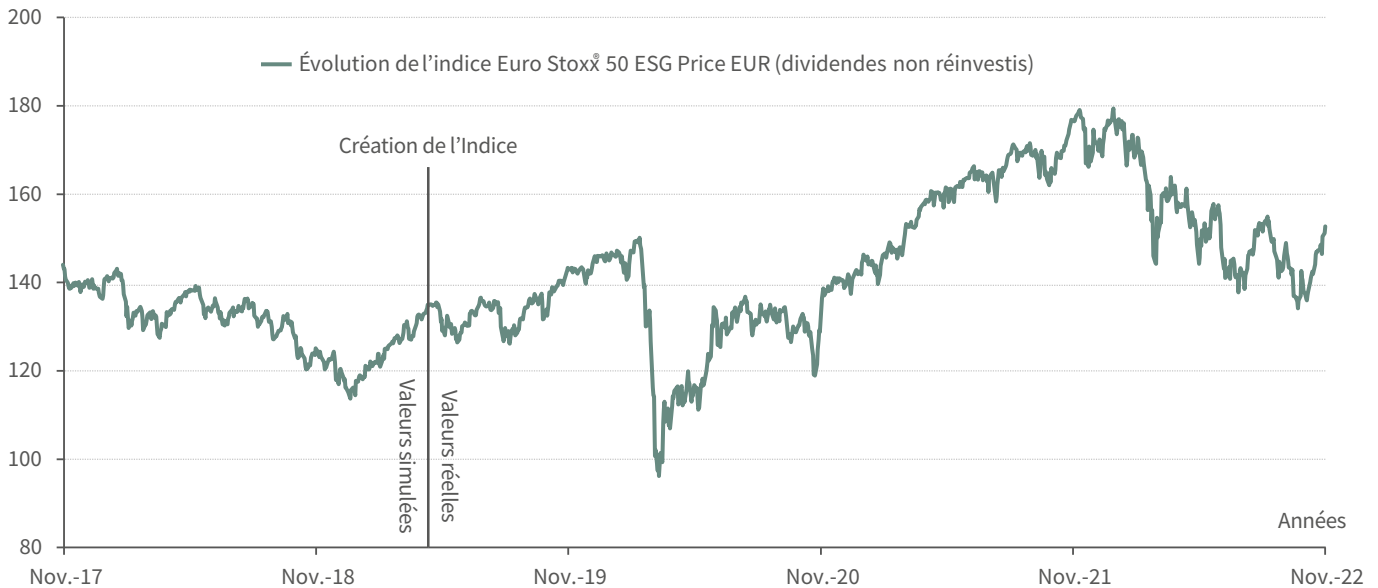
# Présentation de l'indice Euro STOXX®50 ESG Price EUR

## Évolution de l'indice entre le 8 novembre 2017 et le 8 novembre 2022

Les niveaux historiques de l'Indice sont fondés sur des valeurs simulées du 8 novembre 2017 au 29 avril 2019, puis sur des valeurs réelles du 30 avril 2019 (date de création de l'Indice) au 8 novembre 2022.

**Les niveaux passés ne sont pas un indicateur fiable des niveaux futurs.**

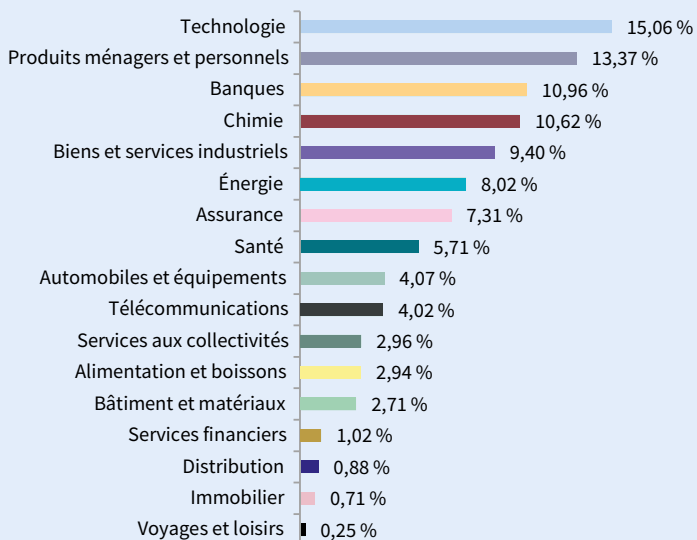
Niveau (en points)



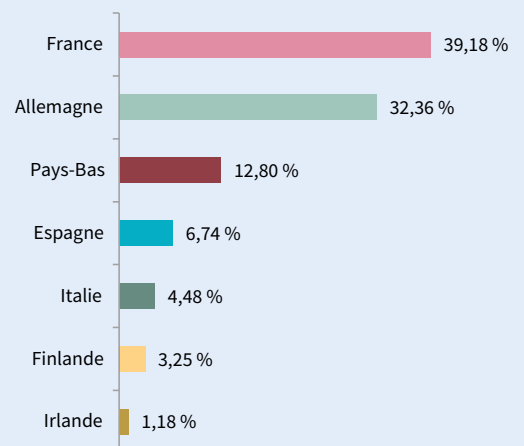
Performances cumulées au 8 novembre 2022	1 an	3 ans	5 ans
Indice Euro Stoxx 50® ESG Price EUR (dividendes non réinvestis)	- 13,55 %	6,74 %	6,73 %

Source : Bloomberg, au 08/11/2022.

### Répartition sectorielle



### Répartition géographique



Source : Bloomberg, au 08/11/2022.



# Fiche caractéristique

Code ISIN	FR001400CZ43
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et limitée à 10 % du capital <sup>(1)</sup> à l'échéance.
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. <sup>(2)</sup> , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. <sup>(2)</sup> . Bien que la formule de remboursement du titre de créance soit garantie par BNP Paribas S.A., le titre de créance présente un risque de perte en capital à l'échéance dans la limite de 10 % du capital investi.
Devise	Euro (€).
Montant de l'émission	200 000 000 €.
Valeur nominale	1 000 €.
Montant minimum d'investissement	1 000 €. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Prix d'émission	100 % de la valeur nominale.
Éligibilité	Compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
Cotation	Euronext Paris (marché réglementé).
Règlement / livraison	Euroclear France.
Période de souscription	Du 4 janvier 2023 au 10 mars 2023 (inclus), pouvant être clôturée sans préavis.
Garantie en capital	<b>Pas de garantie en capital en cours de vie. Perte en capital limitée à 10 % du capital<sup>(1)</sup> à l'échéance.</b>
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au distributeur pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 0,60 % TTC du montant placé par le distributeur, sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur.
Sous-jacent (l'« Indice »)	Indice Euro Stoxx® 50 ESG Price EUR ( <b>dividendes non réinvestis</b> ) – Code Bloomberg : SX5EESG Index
Date d'Émission	2 janvier 2023.
Date de Constatation Initiale	31 mars 2023.
Niveau Initial	Niveau de clôture de l'Indice observé à la Date de Constatation Initiale.
Dates de Constatation des Coupons Conditionnels	28 mars 2024 (Année 1)      31 mars 2026 (Année 3)      31 mars 2028 (Année 5) 31 mars 2025 (Année 2)      31 mars 2027 (Année 4)
Date de Constatation Finale	31 mars 2028.
Date d'Échéance	12 avril 2028.
Formule de remboursement	<p>Des années 1 à 5, si à l'une des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial du 31 mars 2023, un coupon conditionnel de 7,50 %<sup>(1)</sup> est mis en réserve au titre de l'année écoulée.</p> <p>À la Date de Constatation Finale, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial du 31 mars 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Si l'Indice clôture en baisse de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance : 90 % du capital<sup>(1)</sup> + l'ensemble des coupons éventuellement mis en réserve<sup>(1)</sup>, soit un taux de rendement annuel compris entre -3,05 % et 2,65 %<sup>(3)</sup>.</li><li>• Si l'Indice clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 10 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance : le capital<sup>(1)</sup> diminué de la baisse finale de l'Indice + l'ensemble des coupons éventuellement mis en réserve<sup>(1)</sup>, soit un taux de rendement annuel compris entre -3,05 % et 4,29 %<sup>(3)</sup>.</li><li>• Si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance : l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> + l'ensemble des coupons éventuellement mis en réserve<sup>(1)</sup>, soit un taux de rendement annuel maximum de 5,46 %<sup>(3)</sup>.</li></ul>
Publication de la valorisation	Valorisation quotidienne publiée sur les pages publiques de Bloomberg, Telekurs et Quantalys. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts).
Double valorisation	Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante financièrement du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire	Liquidité quotidienne assurée par BNP Paribas Arbitrage S.N.C., en l'absence de perturbation de marché. L'écart entre le prix de vente et le prix d'achat est de 1 % maximum inclus dans la limite du montant émis à la Date d'Émission et disponible à la vente.

(1) Hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx® 50 ESG Price EUR, taux d'intérêt, volatilité et spreads de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(2) Notations de crédit au 08/11/2022 : BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale, le 31/03/2023, jusqu'à la Date d'Échéance, le 12/04/2028. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**



# Avertissements

Ce document à caractère promotionnel a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement général.

AXA Coupon Ambition (ci-après le « titre de créance ») présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et limitée à 10 % du capital à l'échéance. Ce titre de créance est émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) et fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur Euronext Paris (marché réglementé). Il peut être utilisé comme valeur de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. La souscription, placement et revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement, sans exemption à l'obligation de publier un prospectus.

Ce document à caractère promotionnel n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ce dernier ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement. En particulier, lors d'un investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant que valeurs de référence libellés en unités de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle du montant initialement investi, voire nulle.

**La documentation juridique des titres de créance est composée du Prospectus de l'émission, dénommé « Emission de 200.000.000 d'euros d'obligations « Green Bond » indexées sur la performance de l'indice EURO STOXX® 50 ESG Price EUR inconditionnellement et irrévocablement garanties par BNP Paribas », daté du 29 décembre 2022 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 22-505. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et sur <https://eqdpo.bnpparibas.com/FR001400CZ43>. L'approbation du Prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. Le Document d'informations clés est disponible sur <https://kid.bnpparibas.com/FR001400CZ43-FR.pdf>. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaut.**

L'indice Euro Stoxx® 50 ESG Price EUR (ainsi que ses marques déposées) sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et sont utilisés dans le cadre de licences. Les titres et/ou instruments financiers basés sur l'indice Euro Stoxx® 50 ESG Price EUR ne sont en aucun cas sponsorisés, approuvés, vendus ni parrainés d'une quelconque façon par STOXX®, Deutsche Börse Group et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne garantissent en aucun cas et déclinent à cet égard toute responsabilité (qui résulterait d'une négligence ou de toute autre manière) ayant un lien général ou spécifique avec une quelconque erreur, omission ou interruption de l'indice Euro Stoxx® 50 ESG Price EUR ou de ses données.

